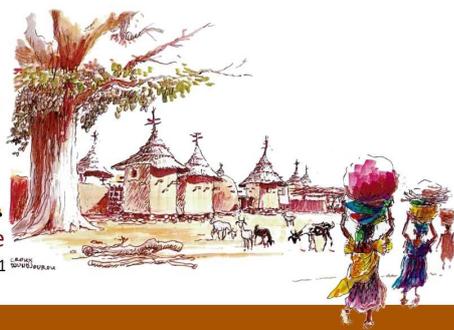


Sââ postale



La lettre d'information de *Sââ... Les petits toits d'Afrique.*

Association de Solidarité Internationale d'Architecture et d'Autoconstruction pour les enfants d'Afrique
16 boulevard des Charmettes 13090 - AIX EN PROVENCE - FRANCE - Email : saa@saa-asso.org, Internet : www.saa-asso.org, Tél : 00 336 22 74 68 11

NUMERO SPECIAL : Pourquoi Sââ... ? et Motivations

Motivations

L'Afrique ne réussit pas à s'émanciper des conflits existentiels entre tradition et progrès.

L'occident s'y désengage alors que les pays émergents y ont des velléités, La progression du monde la fige sur place. Tout y semble précaire ou en manque, Les principales victimes de cette précarité sont les enfants, ceci oblitère gravement leur avenir.

J'ai donc choisi, entouré d'amis et de quelques proches relations, de créer une association que j'ai nommé *Sââ... les petits toits d'Afrique.*

En effet, ils ont besoin d'être « abrités », ces enfants, et nous avons ensemble décidé d'ériger nos compétences professionnelles en atouts pour faire de *Sââ...* une association de service d'Architecture et d'Auto-construction qui leur est entièrement dédiée.



Ainsi dans ce fatras de manques, *Sââ...* a identifié une constante et pris la mesure du fait que « le bâti » inorganisé, précaire et insuffisant et l'urbanisme en général faisaient lourdement défaut à l'Afrique et à ses enfants, surtout dans l'environnement rural.

La motivation de base sera de leur permettre de se développer durablement dans des conditions décentes pour porter leur pays au plus loin, par la réalisation à leur profit de bâtiments de fonctions diverses, adaptés à leurs besoins.



Objet

Sur le fondement de ces motivations, *Sââ...* est une association de solidarité internationale, de développement, d'Intérêt Général, à caractère humanitaire, à but non lucratif, indépendante, ayant pour objet, de fournir un service de prestations intellectuelles, d'étude et de réalisation d'Equipements Immobiliers et d'Aménagements pour les enfants d'Afrique, suivi de la recherche de leurs financements par recours au mécénat et enfin d'en organiser et d'en diriger la réalisation, et la maintenance.



Produits

Les Equipements Immobiliers et d'Aménagement sont ceux de la scolarisation (école, collège, lycée, salle d'étude ..), l'hébergement (village d'enfants, logement de fonction, dortoir, foyer, orphelinat, centre de vie pour handicapés et autres ..), les activités (ateliers de formation, sport, jardin, puits et irrigation, toutes formes d'équipements pédagogiques ..), l'hygiène et la santé (infirmerie, case de santé, dispensaire, toilettes et sanitaires, fosse septique, tout assainissement individuel d'accompagnement, ..), et autres équipements de proximité liés (cantine, réfectoire, salle multimédia, cuisine et réserve, ..).



Pays

Les pays concernés sont ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb (la zone franc), soit 18 pays, le principe étant de mettre à profit la première action/pays pour la création d'un Bureau de représentation/pays et si possible d'un Siège/pays.

Bénéficiaires

Sââ... s'adresse soit aux « états » et « collectivités territoriales » de son périmètre d'action, soit aux « collectifs locaux » qui ont vocation à réaliser les dits équipements, soit enfin aux associations villageoises et aux associations généralistes, ONG, ASI, et Fondations oeuvrant dans l'objet de *Sââ...*

En règle générale, les prestations de *Sââ...* sont gratuites pour le bénéficiaire, à l'exception de l'étude de faisabilité constituée d'une enquête préliminaire in situ pour une validation des paramètres, enquête qui demeure à sa charge.



Principe de neutralité

Pour éviter les complications et antagonismes entre le monde des affaires, les gouvernements, et les organisations humanitaires, tant dans le pays d'origine que dans le pays d'intervention, *Sââ...* s'impose de rester une association indépendante de tout mouvement politique, des intérêts privés et financiers, des sensibilités confessionnelles.

Elle demeure laïque et s'interdit de ce fait toute action, dont l'objet, les tenants et les aboutissants seraient en contradiction avec ce principe.

La Procédure La demande et le 3 filtres

Toute demande doit être tout d'abord renseignée, qualifiée et officialisée pour être prise en considération, ensuite le projet doit être réaliste à tous égards pour être éligible, le bénéficiaire est soumis pour cela au filtre d'un questionnaire préalable, enfin une « étude de faisabilité du programme et de l'hygiène », donnera lieu à une « première mission » sur site pour la confirmation des données à tous égards. Cette mission sera suivie d'un « rapport » extrêmement circonstancié qui joint à l'esquisse assureront les « données d'entrée », elle est défrayée par le bénéficiaire. Cette mission est fondamentale car si la plupart des critères bloquants peuvent être identifiés avant toute action et compromettre le projet, notamment ceux relatifs à l'eau et à l'assainissement ainsi que ceux liés aux engagements demandés au bénéficiaire, certains d'entre eux plus subtils et non détectés en amont peuvent rendre le projet très problématique voire infaisable in finé.

3 actions en une 1-Le Projet et les études

Sur la base du rapport, l'étude du projet sera réalisée en une seule phase (le tout en un). Les études fonctionnelles et techniques adaptées aux conditions locales sont conduites par un chef projet d'étude CPé qualifié (architecte, ingénieur, maître d'œuvre, ...). Cette phase est suivie d'une « revue de projet » avec le bénéficiaire pour validation. L'artisanat local est alors consulté lors d'une « seconde mission » afin d'établir les devis et consolider l'estimation définitive de l'étape précédente. L'organisation du chantier en hommes et matériel et autres ressources et le planning y sont sérieusement préfigurés. Après avoir validé le financement spécifique du bâtiment, une « troisième mission » sur site est engagée, pour les opérations d'ouverture du chantier, la mise en place du Chef Projet site CPs et le lancement des travaux, Sur le chantier, le CPs agit sous tutelle du CPé qui le dirige, il assure la continuité locale du projet durant la réalisation, Le CPé effectue des contrôles quantitatifs et qualitatifs, vérifie le respect du planning, gère les directives inopinées d'avancement, et assure les paiements convenus. La réception est opérée dans les mêmes conditions.

2-L'Hygiène 2.1-"L'hygiène et la santé" et le "pacte écologique engageant"

Tout projet immobilier proposé par Sââ... sera accompagné de sanitaires.

La programmation de cet équipement d'accompagnement sera dépendante de la configuration sanitaire du lieu et de la présence d'eau pour le faire fonctionner et l'entretenir. De plus, en échange de son action, Sââ... attend du bénéficiaire une action locale, organisée et durable scellée dans un « pacte écologique » qui l'engage et implique les enfants comme acteurs. Ce pacte a pour thème générique « l'hygiène et la santé » dans le cadre du concept de « l'assainissement de la planète », Les contrôles du suivi du pacte écologique engageant seront simultanés aux prestations de maintenance et d'entretien du bâtiment, (voir cession au bénéficiaire ci après)

2.2-Le Pôle Sanitaire de Sââ...

Le pôle sanitaire de Sââ... est chargé permanent de mission, il définit à ce titre la philosophie générale de sââ... en matière « d'assainissement de la planète » il gère le concept et s'assure du respect des orientations sur chaque projet par les CPé. Le pôle sanitaire est piloté par des partenaires du monde médical adhérents de Sââ... (médecins, infirmiers, vétérinaires, ...) il est opérationnel sur les projets par son action de conseil au bureau exécutif. Il intervient ainsi à tous les niveaux du processus : au plan général (la philosophie), sur les projets (assistance et conseils aux CPé), à l'entretien (consignes de maintenance et d'entretien). De plus lors de la 3ème mission, il assure une formation des populations locales sur l'hygiène appliquée.

3-La Formation

Subsidièrement, Sââ... a un devoir d'information, de formation et de transfert de connaissances et de compétences sous quelque forme que ce soit dans le domaine du BTP auprès des acteurs locaux directs, ne serait-ce que pour assurer la pérennité d'usage de l'objet créé par l'incitation au sentiment d'appropriation. Le principe absolu étant de toujours agir pour que les locaux s'approprient le projet. On s'adosera pour cela sur les gisements de ressources humaines locales.

On recherchera en priorité l'indigène ayant le profil pour lui attribuer une mission de « chef projet site », il sera alors initié au projet et suivra un complément de formation indispensable à la mission de direction et d'exécution des travaux et au management projet.

Il agira sous tutelle du chef projet d'étude et sera soumis à son contrôle.

Cette solution est privilégiée pour trois raisons essentielles,

1. elle fournit un emploi à un indigène,
2. elle permet de transférer la connaissance le savoir et la compétence par l'acceptation d'une prise de responsabilité,
3. enfin elle permet une appropriation du bâtiment par l'environnement humain local, et l'incite a fortiori à une meilleure

performance de maintenance et d'entretien du bâtiment et de l'hygiène vers la durabilité

La Cession au bénéficiaire Maintenance et entretien

Sââ... n'a pas vocation à gérer les équipements qu'elle réalise. De ce fait l'équipement sera cédé au bénéficiaire. D'où l'intérêt de déterminer à la source du projet le mode d'exploitation pressenti et son financement, le personnel dédié au fonctionnement de l'équipement, les conditions pour la maintenance et l'entretien, et l'hygiène d'exploitation. Le personnel dédié sera formé et contrôlé par Sââ... qui remettra les consignes de maintenance garantant de la durabilité.

Professionalisme et durabilité

Les bâtiments réalisés s'imposent d'être durables pour satisfaire à une utilisation des générations successives en s'inscrivant dans le temps, ceci nécessite du professionnalisme à toutes les étapes de l'étude et de la réalisation, et induit des procédures de travail et un contrôle permanent à chacune des étapes. Toutes les expertises du BTP sont représentées au sein de Sââ...

L'Organisation, l'Equipe.

Outre les traditionnels AGO et CA, Sââ... est conduite par un Bureau Exécutif qui assure les tâches d'administration et celles relatives à l'organisation de la production des études, objet essentiel de Sââ... Toutes les expertises de base sont représentées par une équipe active, tous, membres de Sââ... Les projets sont pilotés par des architectes et ingénieurs. De plus, Sââ... crée dans chaque pays où elle désire être représentée, un bureau de représentation administrative servant de relais à son action, et ayant aussi une fonction opérationnelle, Ce BR.pays doit être une force de proposition et de développement de Sââ... dans le pays.

Agissez avec nous !

Il vous suffit de remplir et de renvoyer le bulletin joint à notre triptyque d'information accompagné d'un versement par chèque. Deux types de cotisations sont prévus, la cotisation de base et la cotisation réduite (avec carte d'étudiant). Si vous désirez être actif au sein de Sââ... il vous faut indiquer sur le bulletin quelles sont vos motivations, en rapport avec l'objet de notre association.

Sââ...

16 boulevard des Charmettes
13090 - AIX EN PROVENCE - FRANCE
Email : saa@saa-asso.org
Internet : www.saa-asso.org
Tél : 00 336 22 74 68 11

